

**VILLE DE ROYAN  
COMPTE RENDU SOMMAIRE  
CONSEIL MUNICIPAL**

**JEUDI 29 AVRIL 2021**

---

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT, M. Jean-Michel DENIS, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Odile CHOLLET, Mme Christine DELPECH-SOULET, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Christelle MAIRE, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Christophe PLASSARD, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

**ÉTAIT REPRÉSENTÉ** : M. Raynald RIMBAULT représenté par M. Gérard FILOCHE

**ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE** : Mme Françoise LARRIEU

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 32

M. Julien DURESSAY a été élu secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**INSTALLE**

- d'installer Monsieur Jean-Luc CHAPOULIE dans ses fonctions de conseiller municipal suite à la démission de Madame Corinne MAROLLEAU appartenant à la liste « ROYAN FORCE 17 ».

\*\*\*

**DÉCIDE**

- de désigner Monsieur Jean-Luc CHAPOULIE dans les commissions communales où siégeait Madame Corinne MAROLLEAU :

- o Commission "circulation"
- o Commission "marchés, commerce et artisanat"
- o Commission "scolaire et formation"
- o Commission "environnement, développement durable, estuaire"

\*\*\*

- d'approuver le choix de la Société CURTIS CAFE (et de la société dédiée HELIOPOLIS) en qualité de concessionnaire du sous traité d'exploitation des plages du site dit « LE LIDO »,

- d'approuver les termes du contrat de concession et ses annexes, en intégrant le modificatif sur les conséquences pour le concessionnaire du non-respect de la réglementation bruit,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'application de la présente délibération, sous réserve de l'obtention de la modification de la concession des plages.

\*\*\*

- de valider la nouvelle sectorisation scolaire des écoles maternelles et élémentaires de ROYAN à compter de la rentrée 2021-2022 en raison de projets urbanistiques conséquents dans le secteur du groupe scolaire Jean Papeau et dans le but d'enrayer un déséquilibre des effectifs dans les quatre groupes scolaires de Royan.

\*\*\*

- d'abroger la délibération n° 21.023 prise lors du conseil municipal du 19 février 2021 relative à la dénomination de la voie de desserte en impasse du programme immobilier « JOB », desservant la rue du Pasteur Samuel Besançon,
- d'attribuer une nouvelle dénomination à cette desserte comme suit : Passage Joséphine Baker (artiste de music-hall, résistante).

\*\*\*

- de modifier les crédits de l'exercice 2021 comme suit :

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
	<b><u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u></b>		
60628.823	- Achat de bois pour Service Espaces Verts	+ 8 428,00 €	
60632.0222	- Achat de plexiglass pour élections	+ 4 494,00 €	
611.822	- Prestation de désherbage des trottoirs (17/05 au 23/12/2021)	+ 66 240,00 €	
6135.0222	- Location de tivolis pour élections (complément)	+ 13 760,00 €	
6135.813	- Location d'une décapeuse pour Service Nettoyement (complément)	+ 18 000,00 €	
66111.01	- Intérêts de la dette	- 80 000,00 €	
6688.240	- Financement (P4) pour contrat de Chauffage des locaux de l'I.F.R. (HT)	+ 7 200,00 €	
673.01	- Annulation de titre sur exercice Antérieur (Affaire Département Animation)	+ 1 868 548,00 €	
678.833	- Démolition Restaurant « Le Lido »	+ 30 000,00 €	
678.01	- Autres charges exceptionnelles (suivant article L761-1 affaire Département Animation)	+ 1 500,00 €	
678.900	- Condamnation Affaire Jardin du Monde/Groupe MMA	+ 47 807,00 €	
022.01	- Dépenses imprévues	- 75 476,00 €	
023.01	- Virement à la Section d'Investissement	+ 69 047,00 €	
7570.01	- Concession mobilier urbain (complément au BP 2021 sur la base de la redevance fixe)		+ 111 000,00 €
7875.01	- Reprise sur provision (Affaire Département Animation)		+ 1 868 548,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>+ 1 979 548,00 €</b>	<b>+ 1 979 548,00 €</b>

	<b><u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u></b>		
	<b><u>OPERATIONS REELLES</u></b>		
2188.0222	- Acquisition d'isoloirs pour élections	+ 13 200,00 €	
2188.0222	- Acquisition d'urnes pour élections	+ 4 410,00 €	
2188.251	- Acquisition d'une « cellule à chariot Groupe à distance » pour cuisine centrale	+ 23 821,00 €	
2188.8211	- Acquisition de bornes pour Espace Kérimel	+ 19 512,00 €	
2188.833	- Acquisition matériel pour balisage des plages	+ 21 600,00 €	
2313.0209	- Travaux de réfection de la toiture haute du Restaurant Le Tiki	+ 10 875,00 €	
2315.8211	- Fourniture et pose signalétique des Commerces des Voûtes du Port	+ 16 878,00 €	
2315.822	- Aménagement du cheminement doux entre Royan et Vaux-sur-Mer - Annulation		+ 41 249,00 €
4581.822	- Aménagement du Cheminement doux entre Vaux-sur-Mer - Modification	+ 41 249,00 €	
4582.822	- Participation de la commune de Vaux-sur-Mer (50%) aux travaux d'aménagement du cheminement doux entre Royan et Vaux-sur-Mer		+ 41 249,00 €
021.01	- Virement de la Section de Fonctionnement		+ 69 047,00 €
	<b><u>OPERATIONS D'ORDRE</u></b>		
238.01	- Récupération des avances forfaitaires (Marchés)		+ 100 000,00 €
2313.01	- Récupération des avances forfaitaires (Marchés)	+ 100 000,00 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>+ 251 545,00 €</b>	<b>+ 251 545,00 €</b>

\*\*\*

- d'approuver les créances éteintes figurant sur la demande établie par Monsieur le Trésorier Principal de ROYAN pour un montant total de 9 349.75 €.

\*\*\*

- d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

- MVCG SUD-OUEST	+ 1 200,00 €
- A.P.R.- ASSOCIATION DES PLAISANCIERS DE ROYAN	+ 8 000,00 €
- SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE (Groupe Champlain)	+ 3 039,83 €
- ASCO BOUBES ET BELMONT	+ 6 539,04 €
- LE CLUB DES SIX (PROJET RUN AND ROLL) (Changement de créancier – voir délibération N°21/048 du 19 mars 2021)	+ 3 500,00 €

\*\*\*

- d'attribuer les subventions aux associations « social et familles » suivantes :

- CROIX ROUGE FRANCAISE	1 000,00 €
- SECOURS CATHOLIQUE	1 500,00 €
- LE SOIN DE SOI	1 000,00 €
- LES VOILES DE L'AMITIÉ EN PAYS ROYANNAIS (V.A.P.R.)	1 000,00 €
- ASSOCIATION POUR LA VISITE DES MALADES EN ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS (V.M.E.H.)	500,00 €

\*\*\*

- d'adhérer à l'association « Les révélations artistiques », pour l'organisation de concert de musiques actuelles à Royan, et de consentir au versement de la cotisation annuelle d'un montant de 100 euros,

- de désigner Monsieur Yannick PAVON comme représentant du Conseil Municipal au sein de l'association « Les Révélations Artistiques ».

\*\*\*

- d'attribuer une subvention complémentaire de 13.000 € à l'Association « Amicale du Personnel Communal de la Ville de ROYAN », portant la subvention totale à 25.000 € pour l'année 2021, et d'approuver la convention d'objectifs à conclure avec ladite association.

\*\*\*

- d'attribuer le solde de la subvention, soit 40.000 € à l'Association « Le Rêve d'Icare », pour l'année 2021, sachant que la subvention initiale globale est de 60 000 € et que seul un premier versement de 20 000 € a été versé,

- d'approuver la convention d'objectifs à conclure avec ladite association.

\*\*\*

- d'approuver la modification des statuts du Syndicat Mixte du Centre Audiovisuel de Royan pour l'Étude des Langues (CAREL) prévoyant une prorogation de la durée d'activité du Syndicat Mixte jusqu'au 31 décembre 2025 (article 3) et une modification de la composition du Comité Syndical (article 5.1),

- d'abroger la délibération n°20.060 du 30 juillet 2020,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'application de la présente délibération.

\*\*\*

- de dissimuler les réseaux aériens de l'avenue Emile Zola ainsi que sur l'avenue des Semis entre l'allée de l'Orangerie et l'avenue Aliénor d'Aquitaine,

- de confier au Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural (SDEER) la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux et la conduite des relations et coordinations avec les différents services concernés,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tous les documents relatifs à ce projet.

\*\*\*

- de dissimuler les réseaux aériens du boulevard de la Marne entre la Rue Emile Gaboriau et l'Allée du Clos du Maine,

- de confier au Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural (SDEER) la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux et la conduite des relations et coordinations avec les différents services concernés,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tous les documents relatifs à ce projet.

\*\*\*

- de constater et d'approuver la désaffectation du domaine public aéroportuaire des parcelles cadastrées AV n° 85 (1 571 m<sup>2</sup>) et AV n° 86 (3 352 m<sup>2</sup>), situées 5 rue Joseph de Lélée à Médis, ZO n° 412 (2 000 m<sup>2</sup>) et ZO 413 (4 157 m<sup>2</sup>) situées lieu-dit « Champagne des Perdrigeats » à Médis,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint par délégation, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'application de la présente délibération.

\*\*\*

- de déclasser du domaine public aéroportuaire les parcelles cadastrées AV n° 85 (1 571 m<sup>2</sup>), et AV n° 86 (3 352 m<sup>2</sup>), situées 5 rue Joseph de Lélée à Médis, ZO n° 412 (2 000 m<sup>2</sup>) et ZO 413 (4 157 m<sup>2</sup>) situées lieu-dit « Champagne des Perdrigeats » à Médis,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint par délégation, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'application de la présente délibération.

\*\*\*

- d'approuver la convention à conclure avec le Syndicat Mixte de l'UNIMA (Union des Marais de la Charente Maritime) pour la révision des profils de baignade de la Ville de Royan,

- d'autoriser Monsieur Le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention et tout document s'y rapportant,

- de solliciter l'aide financière, au taux maximal, auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h45.